



COMMUNE DE SAINT BRIEC DE MAURON

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215602087-20260622-2026_5_7-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 17 juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Briec de Mauron, dûment convoqué le 10 juin 2026 s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Charles- Edouard FICHET.

Etaient présents :

Mmes et MM. FICHET Charles-Edouard – MENIER Corinne - de KERSABIEC Briec –
LEBRETON fabienne – BUREL Alain – GOUEZ Hélène – LUTZ Philippe – REYNAUD Lucie –
MARSEAUD Pascal – TABOT Odile - MENIER Nathanaël

Etaient absents :

Nombre de conseillers : 11

Présents : 11

Votants : 11

Mme TABOT Odile a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2026-5-7- Tarifs restauration scolaire - CONVIVIO

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'un courrier du prestataire CONVIVIO a été reçu pour nous signaler qu'une augmentation des tarifs aura lieu dès le 1er septembre 2026 et valable pour l'année scolaire de 2026/2027, pour un montant de 3,6925€.

M. Le Maire précise que la commune de St Briec de Mauron facture actuellement aux familles le tarif de 3.75€ depuis le changement de prestataire.

M. Le Maire invite l'assemblée à définir le tarif du repas qui sera à facturer aux familles dès la prochaine rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver à l'unanimité de maintenir le tarif actuel à 3.75€ pour l'année 2026/2027.

Extrait certifiée conforme
Fait à St Briec de Mauron
Le 22 juin 2026

Le Maire,
Charles-Edouard FICHET

